

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1326)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS177

présenté par
M. Viry, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« de manière volontaire »

les mots :

« sur la base du volontariat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.